DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE

MAIRIE DE ST GENIES BELLEVUE

ARRETE N° DIV-2026-10
DELEGATION DE FONCTION AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX
Geoffroy de LASSUS SAINT-GENIES

Le Maire de la commune de SAINT-GENIES BELLEVUE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18 qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;

Vu la délibération 2026-06 du conseil municipal en date du 28 mars 2026, fixant à cinq le nombre des adjoints au maire ;

Vu la délibération 2026-07 du conseil municipal en date du 28 mars 2026, d'élection des adjoints au maire ;

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Monsieur Geoffroy de LASSUS SAINT-GENIES conseiller municipal les attributions suivantes :

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter de la validation par le contrôle de légalité du présent arrêté, Monsieur Geoffroy de LASSUS SAINT-GENIES, conseiller municipal, est délégué pour intervenir dans le domaine de la culture.

Il exercera les fonctions suivantes :
- Coordination des projets et évènement culturels.

ARTICLE 2 : Monsieur Geoffroy de LASSUS SAINT-GENIES, conseiller municipal délégué, assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence.

ARTICLE 3 : Monsieur Geoffroy de LASSUS SAINT-GENIES, conseiller municipal délégué, ne pourra effectuer aucune dépense sans l'aval et la signature du maire.

ARTICLE 4 : La directrice générale des services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Fait à Saint-Geniès Bellevue, le 05 mai 2026

Le maire
Charles de LASSUS SAINT-GENIES

MAIRIE de ST-GENIES BELLEVUE
31180

